

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 6 janvier 2022

Nomination du Président de la Commission Paritaire Régionale Opco EP en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Claude Morel (CPME Sud, département des Alpes-de-Haute-Provence) a été élu Président de la Commission Paritaire Régionale (CPR) de Provence-Alpes-Côte d'Azur d'Opco EP, à l'unanimité de ses membres, le 08 décembre 2021.

Il assurera avec Pierre Long (CFTC) vice-président, la présidence paritaire de la CPR de Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Pour mémoire, la CPR, placée sous l'autorité du Conseil d'Administration de l'OPCO EP, remplit plusieurs missions et notamment :

- Relayer les politiques emploi/formation des branches au plan local et auprès des partenaires institutionnels et garantir la déclinaison des politiques de branche dans les territoires ;
- Conforter le rôle essentiel des partenaires sociaux territoriaux dans l'articulation politique des branches et de l'interprofession dans le territoire ;
- Suivre la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'activité, et s'assurer à ce titre de la qualité du service de proximité, en veillant à ce que les entreprises disposent sur tous les territoires d'interlocuteurs proches et/ou identifiables ;
- Contribuer à l'observation et à l'analyse des évolutions de l'emploi et de la formation des branches sur le territoire et en rendre compte aux CPNEFP ;
- Impulser l'expérimentation et l'innovation tant territoriale que régionale ;
- Développer les partenariats et la recherche de co-financements notamment à travers les plans d'actions régionaux.

A propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'OPCO EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse :

OPCO EP

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication OPCO EP

astrid.chenard@opcoep.fr

Agence Diffusis

Maya Meddeb – 06 68 38 03 24 – Chargée des relations Presse

maya@diffusis.com